



Cahier d'acteur n°174

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier est une association qui a pour objet la connaissance, la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel sur le département de l'Allier. Créée en 1992, elle fait partie du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Son action en faveur de la biodiversité est basée sur une démarche contractuelle avec les propriétaires, usagers de sites, collectivités et services de l'Etat qui lui permet de gérer près de 500 ha répartis sur 78 sites naturels majeurs du département.

Fort de ses compétences scientifiques, de sa bonne connaissance des enjeux écologiques du territoire et de sa capacité de concertation, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier est par ailleurs en charge de l'animation de sites Natura 2000 confiés par l'Etat (sites du val d'Allier, du val de Loire, de la Basse Sioule, des gîtes à chauves-souris de Hérisson... totalisant plus de 45 000 ha) ou de sites Espaces Naturels Sensibles confiés par le Conseil général et les collectivités locales.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



**Conservatoire d'espaces naturels
de l'Allier - CEN Allier**

Maison des associations
Rue des écoles

03500 Châtel-de-Neuvre

Tél. : 04 70 42 89 34

Fax : 04 70 42 27 58

conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

www.conservatoire-sites-allier.fr

Président : Bernard DEVOUCOUX

NB : Le Conservatoire des Sites de l'Allier a changé de nom depuis son assemblée générale du 14 mai 2011, il devient le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier et réaffirme ainsi son appartenance au réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Quel impact aurait la LGV POCL sur la biodiversité en Allier ?

■ Sur l'ensemble de son tracé

Un grand nombre de sites naturels remarquables seraient impactés par ce projet : nombreux sites Natura 2000, deux sites UNESCO, ZNIEFF, forêts domaniales et ancestrales, Réserves Naturelles, Parcs Naturels Régionaux...

Les milieux ordinaires ne bénéficiant d'aucun statut juridique de protection, ne sont pas mentionnés dans les études présentées alors qu'il est également indispensable de les préserver : terres agricoles, bocages, zones humides, bois, jardins... qui nous permettent de produire nourriture, énergie de chauffage... dont notre avenir dépend.

La France perd l'équivalent d'un département tous les 7 ans en artificialisant nos sols : 39% dus aux infrastructures routières et ferroviaires, le reste aux zones industrielles, d'activités ou commerciales, aux lotissements... entraînant un grignotage constant des milieux naturels.

Ces infrastructures se multiplient accélérant la fragmentation des territoires. Celle-ci interdit les échanges indispensables à la survie des espèces végétales et animales

qui s'appauvrissent génétiquement de manière irréversible allant parfois jusqu'à l'extinction. Pourtant, s'appuyant sur la biodiversité qualifiée d'ordinaire, le Grenelle 2 a prévu de préserver des corridors écologiques permettant aux espèces de circuler et d'interagir via les trames vertes et bleues.

Or, les territoires fragmentés par la LGV feraient obstacle aux maillages écologiques et rendraient plus vulnérables les espèces concernées dans les régions traversées.

La réalisation d'un chantier de cette envergure et sa durée provoqueraient également des pertes conséquentes pour la biodiversité.

En outre, RFF reconnaît que de tels travaux et l'exploitation d'une ligne ferroviaire accroissent les risques de prolifération d'espèces végétales invasives et affirme ne pas connaître d'alternatives efficaces à l'utilisation de désherbants chimiques, avec toutes ses conséquences sur les milieux naturels pendant toute la durée de l'exploitation.

A ce stade du projet, aucun inventaire de la faune ni de la flore n'a été réalisé. Il est donc impossible de mesurer l'ampleur de l'impact cumulatif sur les écosystèmes.

■ Sur son tracé en Allier

Les tracés proposés auraient tous un impact environnemental important, voire irréversible. Quelque soit le scénario choisi, celui-ci passerait par des sites naturels dont l'intérêt est reconnu à différents titres (paysager, écologique, ressource en eau, patrimonial, etc.) et qui accueillent une faune et une flore exceptionnellement riches.

■ Scénario Ouest-sud

■ Ce tracé traverserait les régions naturelles suivantes :

■ Bocage bourbonnais constituant une vaste zone au maillage bocager dense ponctué d'étangs, mares, prairies humides... véritable forêt linéaire et corridor écologique exceptionnel. Parmi les espèces présentes : Agrion de Mercure et Cuivré des marais, protégés et classés En Danger¹, Campagnol amphibie classé Quasi-Menacé¹, nombreux amphibiens tous protégés et particulièrement menacés.

■ Val d'Allier avec sa Limagne. L'Allier est une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe, à l'origine d'un patrimoine naturel très riche et de paysages originaux, souvent grandioses. Le Val d'Allier accueille 253 espèces d'oiseaux, guère moins qu'en Camargue, tous classés¹ dont certaines espèces dites remarquables (Cigogne noire, Cigogne blanche, Grue cendrée, Héron pourpré, Balbuzard pêcheur, Sternes naine et pierregarin, Oedicnème criard, Milan royal...),

des mammifères protégés dont les populations sont extrêmement fragiles (Castor, Loutre, Chat forestier, Genette d'Europe...), la Cistude d'Europe espèce emblématique classée Quasi Menacée¹ et protégée par la Directive Habitats et la Convention de Berne, ...

Le Val d'Allier doit cette richesse à la grande mobilité de son cours, également garante de la préservation de la ressource en eau potable du département (cette nappe alluviale alimente 2/3 des habitants de l'Allier). Des documents cadre² exigent le respect de cette mobilité et le maintien de l'espace de mobilité du cours d'eau.

Le Val d'Allier 03 a été retenu par le Ministère en charge de l'environnement comme l'un des 3 territoires pouvant faire l'objet de la création d'un Parc National Zones Humides.

Son tronçon central est classé en Réserve Naturelle Nationale, le reste du DPF bénéficie d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.

¹ liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

² directives européennes Cadre sur l'eau, Habitats, loi sur l'eau, SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Allier aval.

³ Directive Oiseaux - annexe 1.

■ La Forterre est traditionnellement une terre céréalière. Le fond de ses vallons est consacré à l'élevage bovin.

■ **Sites Natura 2000 directement impactés :**

■ Forêt de Tronçais (SIC) abritant une faune et une flore diversifiées, grâce à la taille et l'ancienneté du massif. Rapaces (Buse variable, Aigle botté, Autour des palombes, Busard Saint-Martin...), nombreuses espèces de chauves-souris toutes protégées, etc. La diversité des insectes est aussi très importante, notamment dans les parcelles de vieux bois. Cette forêt abrite des gîtes à chauves-souris majeurs et des territoires de chasse sur les pourtours, dont la plus grande colonie de reproduction de Grand Murin de France et possède une réserve biologique intégrale.

■ Ensemble des trois sites Val d'Allier Bourbonnais (ZPS), Val d'Allier Sud et Nord (SIC) constituant un site alluvial d'ampleur européenne. Reconnu zone humide d'intérêt international par la richesse de ses milieux et son importance pour les oiseaux :

➤ Nidification de nombreuses espèces dont certaines rares. 5 espèces de hérons arboricoles, Milan noir, Cedicnème criard, Sternes pierregarin et naine...

➤ Majeure pour la migration et l'hivernage. 70 espèces inscrites³ fréquentent le site dont 15 s'y reproduisent régulièrement. 76 espèces migratrices et quelques espèces occasionnelles sont également inscrites³.

Les documents d'objectifs de ces sites ont mis en avant l'impératif de préserver voire restaurer la mobilité de la rivière, rendant tout nouveau franchissement difficile à mettre en oeuvre.

■ Basse Sioule (SIC) présentant un potentiel biologique remarquable, du fait de la présence d'une mosaïque d'habitats naturels à l'image du Val d'Allier. La rivière constitue par ailleurs un milieu de vie et un axe migratoire fondamental pour de nombreuses espèces, notamment les poissons. Les enjeux du site résident dans le maintien de la qualité de l'eau et des habitats diversifiés boisés et prairiaux pour les espèces d'intérêt communautaire parmi lesquelles des chiroptères, des mammifères et des insectes.

■ **Sites Natura 2000 indirectement impactés :**

■ Gîtes de Hérisson (SIC) abritant la plus importante colonie de Murins à oreilles échancrées d'Auvergne et intégrant leur territoire de chasse le long de la rivière Aumance et des vallons forestiers. Ce site abrite aussi d'autres espèces d'intérêt communautaire et un certain nombre d'espèces protégées en France. Il présente un potentiel biologique remarquable, du fait de la présence d'une mosaïque d'habitats naturels : rivière à grands migrateurs (Anguille européenne), boisements humides, végétations de landes et d'éboulis. Il est par ailleurs situé dans une zone de bocage bien préservé constituant le territoire de chasse privilégié des chauves-souris et l'habitat d'espèces liées aux vieux arbres comme le Lucane cerf-volant.

■ Etang de la Racherie (SIC) remarquable par ses populations de Cistude d'Europe¹, de Marsilée à quatre feuilles classée Vulnérable¹ protégée en France par la Directive Habitats et de Scirpe à inflorescence ovoïde (liste rouge régionale).

Ces 2 sites, limitrophes du tracé, seraient potentiellement touchés par les travaux. En outre, ne connaissant pas de frontière, les animaux seraient inévitablement impactés.

■ **Et des sites naturels :**

■ Forêts de Soulongis, de Dreuille, des Prieurés Grosbois et de Marcenat abritant un petit crapaud devenu rare, le Sonneur à ventre jaune classé Vulnérable¹, la Salamandre tachetée également classée¹...

■ Cotes Matras couloir de migration important pour les oiseaux.

■ Vignoble saint pourcinois récemment distingué par son classement en A.O.C.

■ Carrières de Billy accueillant une station de l'Aster amelle, fleur protégée sur l'ensemble du territoire.

■ Vallées de l'Aumance et de la Besbre. Après de nombreux et pittoresques méandres, ces rivières poissonneuses se jettent respectivement dans le Cher et dans la Loire.

■ etc.

■ **Scénarios Ouest, Médian et Est Variante Roanne**

Ces tracés passeraient par la Sologne Bourbonnaise, région naturelle abritant de nombreux étangs, zones humides, boisements majeurs. Celle-ci, pourtant très sensible bien que méconnue, n'a pas été identifiée dans le dossier de consultation public. Notamment, le récent plan d'action "Cistude d'Europe" élaboré pour le compte de l'Etat qui met en évidence l'importance de cette zone au niveau national pour la sauvegarde de cette tortue.

■ **Sites Natura 2000 directement impactés :**

■ Sologne bourbonnaise (ZPS) accueillant dans ses étangs la Cistude d'Europe¹, rare et localisée, unique tortue aquatique naturellement présente en Europe. Il mélange bocage, zones humides et boisements de

feuillus de plaine.

Son importance pour les oiseaux tient à la coexistence de l'ensemble de ces milieux :

➤ Nidification de nombreuses espèces dont certaines rares. 3 espèces de hérons arboricoles, Milan noir, Oedicnème criard, Aigle botté, Pic cendré, Pic noir et Pic mar.

➤ Migration et hivernage. Plus de 90 espèces dont Grande Aigrette, Pygargue à queue blanche, Aigle criard, Balbuzard pêcheur, Grue cendrée, anatidés et limicoles...

➤ Présence des vallées alluviales qui l'encadrent (Allier et Loire). L'ensemble forme un secteur fonctionnel pour l'avifaune. La présence d'autres espèces occasionnelles inscrites³ complète ce panorama de l'avifaune.

¹ liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

² directives européennes Cadre sur l'eau, Habitats, loi sur l'eau, SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Allier aval.

³ Directive Oiseaux - annexe 1.

Conséquence de l'urbanisation, de l'intensification agricole, de la création d'infrastructures... la destruction d'habitats favorables est une des principales causes de régression ou de fragilité des espèces. La pérennité des populations d'oiseaux est conditionnée par la disponibilité des milieux nécessaires à l'accomplissement des fonctions vitales des espèces (milieux herbacés pâturés ou fauchés : prairies, landes et pelouses, zones humides : étangs et prairies, haies, milieux forestiers).

■ Etangs de Sologne Bourbonnaise (SIC) abritant notamment des populations conséquentes de Cistude d'Europe¹.

■ **Et des sites naturels :**

■ Forêt de Munet, Bois des Bordes, de la Ronde, de Leyde, de Jaligny, Diot, de la Chassigne...

■ Vallée de la Besbre.

■ etc.

■ Variante Mâcon

Cette variante impacterait l'Allier sur un des secteurs du Val de Loire les mieux préservés.

Avec sa grande diversité de milieux, la Loire et son bassin versant forment un ensemble exceptionnel abritant des habitats et des espèces à très grande valeur patrimoniale, comparable au Val d'Allier, dont la conservation constitue aujourd'hui une priorité européenne.

Comme celui-ci, la section concernée doit cette richesse à la grande mobilité de son cours encore préservée, également garante de la préservation de la ressource en eau potable du département. Des documents cadre² exigent le respect de cette mobilité et le maintien voire la restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau.

Sites Natura 2000 directement impactés :

Ensemble des sites Val de Loire (ZPS et SIC) constituant également un axe fluvial d'importance nationale, reconnu zone humide d'intérêt international par la richesse de ses milieux et son importance pour les oiseaux :

► Nidification de nombreuses espèces, certaines rares. 5 espèces de hérons arboricoles, Milan noir, fortes populations d'Édicnème criard, colonies de Sternes pierregarin et naine...

► Majeure pour la migration et l'hivernage.

Les documents d'objectifs de ces sites ont mis en avant l'impératif de préserver voire restaurer la mobilité de la rivière, rendant tout nouveau franchissement difficile à mettre en oeuvre.

¹ liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

² directives européennes Cadre sur l'eau, Habitats, loi sur l'eau, SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Allier aval.

³ Directive Oiseaux - annexe 1.



Conservatoire d'espaces naturels
de l'Allier - CEN Allier
Maison des associations
Rue des écoles
03500 Châtel-de-Neuvre
Tél. : 04 70 42 89 34
Fax : 04 70 42 27 58
conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
www.conservatoire-sites-allier.fr

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL